

CODE D'ÉTHIQUE D'ACCEPTATION DES PROJETS ET DES COMITÉS D'ÉCOLOGIE SOCIALE

Chaque comité d'écologie sociale qui proposera un projet sera tenu d'en faire la présentation claire au CA en décrivant un plan d'action précis selon un certain échéancier tout en respectant les valeurs de l'écologie sociale mises de l'avant ci-dessous.

L'éthique éco-sociale des comités

Le fonctionnement et l'organisation d'un comité d'écologie sociale visent la décentralisation de la prise de décisions et des choix de projets ; en se basant sur la prise d'initiatives autogérées dans un processus de démocratie participative qui vise le consensus dans le meilleur des cas.

Le comité vise aussi à contrer les rapports de domination liés aux genres, au langage, aux classes, aux cultures, aux sociétés, en adoptant une attitude communautaire et inclusive, d'ouverture, de respect et de communication non-violente tout en gardant en tête les valeurs et les pratiques écologiques et sociales.

Il doit aussi aller dans le sens des valeurs et des pratiques écologiques que ce soit en lien avec l'utilisation et le respect écologique des ressources, la consommation responsable socialement et écologiquement, les 7RVE (réduire, réutiliser, réparer, récupérer, recycler, réévaluer, réapproprier valoriser et éduquer)... Il se doit de tenter par des moyens originaux de réincarner la société dans son écosystème. Les toits verts et les jardins collectifs, le compostage, la promotion du « vivre à l'échelle locale », sont des exemples pour rappeler à l'être humain ses origines naturelles et écosystémiques, donc de sa relation écologique au monde.

Le comité doit aussi se maintenir dans le sens des valeurs et des pratiques sociales que ce soit tant au niveau de la coopération, de la solidarité, du partage, de l'autogestion, de *l'éduc-action* populaire, que de l'organisation des actions fondée sur un principe d'égalité dans les relations entre les personnes, le tout s'orientant sur la voie de la réappropriation du milieu communautaire dans un objectif global de bien commun social et écologique.

Les comités sont tenus de participer activement à la mobilisation et aux événements organisés par le GRIP. Ceci inclut les kiosques, les CA, les réunions de recrutement, les Assemblées Générales, le journal du GRIP et les soirées thématiques.

Financement par le CA

Une prévision budgétaire bien définie par rapport aux besoins de fonctionnement de la mise en application du projet doit être fournie au CA.

Les projets qui pourront bénéficier à la communauté à l'intérieur autant qu'à l'extérieur des murs de l'UQAM seront favorisés dans l'accès aux subventions, ceci bien entendu avec le plein respect du code d'éthique préalablement explicité. L'objectif premier du GRIP étant de faire le lien entre la communauté universitaire et la communauté extra universitaire.